

**alerte ! nos libertés d'associations sont en danger.**

**D**

e nombreuses associations impliquées dans la sauvegarde des droits fondamentaux l'avaient prévu avant même qu'elle fût votée : la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République constitue une arme de destruction massive des libertés publiques et individuelles au moyen du Contrat d'engagement républicain (CER) instauré par le décret du 31 décembre 2021, pris en application du nouvel article 10-1 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits de citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Il s'agit d'imposer la signature de ce faux contrat aux associations souhaitant bénéficier d'une subvention publique ou de mise à disposition de locaux (permanents ou occasionnels) aux fins de poursuivre une activité d'intérêt général et de les soumettre à un contrôle du respect des termes d'une véritable idéologie d'État.

Déjà la liberté d'association vient d'être désormais gravement atteinte à Poitiers : par une lettre du 12 septembre, le Préfet de la Vienne intime l'ordre à la maire de Poitiers de procéder au recouvrement d'une subvention de 10 000 euros en faveur de l'association Alternatiba-Poitiers en sa

qualité d'organisatrice d'un "village des alternatives", les 17 et 18 septembre 2022, au motif que l'association bénéficiaire a prévu d'installer des "ateliers de désobéissance civile" qui seraient incompatibles avec le catéchisme faussement républicain du CER.

Mais déjà certaines d'entre nous ont subi des pressions du fait des mairies pour signer des engagements dits "républicains" soit à propos de l'attribution de subventions soit de l'utilisation de locaux (permanents ou occasionnels).

Certes il est temps, plus que temps d'agir sur le plan national dans l'unité pour l'abrogation de la loi du 24 août 2021 et celle du décret du 31 décembre 2021 sur le CER !

Mais sans attendre le couperet que certaines collectivités ou représentants de l'état pourraient dans la période actuelle utiliser, nous proposons de constituer en Charente Maritime un réseau d'alerte afin de pouvoir s'informer mutuellement et agir rapidement.

*claudio biardeau ( libre pensée ) et j.l. delcampo ( ldh ).*



**attac17 : rapport financier 2022**

**Les recettes**

La vente de livres se maintient à un peu plus de 100 euros.

Il est à noter une légère augmentation du montant des cotisations nationales (+ 3,5 %), ainsi que du montant des cotisations d'**attac 17** (+22 %). Peut-être un regain démocratique ? L'objectif global des cotisations prévu n'étant toutefois pas atteint.

**Les dépenses**

L'impression et le routage des journeaux subissent un coût supérieur à l'année passée (+29 %).

Le poste "déplacements missions" est en nette augmentation. Il se justifie par :

- notre participation aux assises d'**attac** en mai à Chambéry 159 euros
- notre présence à l'A G d'**attac France** 87 euros
- participation de Marie-Paule et de Jean-Marie Matagne à la rencontre des Comités Locaux en novembre (RCL) 190 euros

La rubrique "cotisations et participations diverses" reflète un montant exceptionnellement élevé. ( 901,30 euros ). Cela est dû au fait que nous avons versé à **attac France** un don de 800 euros, suite à l'appel lancé en fin d'année.

Le déficit de l'année est de 1091,34 euros.

Notre trésorerie nous permet de supporter ce montant négatif pour l'année 2022,. La somme représentant le don a été transférée du compte épargne vers le compte-courant.



*jacques biaisi*